

R

LE GUIDE

DES PARENTS

2024
2025

L'essentiel pour
une scolarité sereine,
de l'entrée en maternelle
jusqu'au CM2



Rosny
sous-Bois



BONNE
RENTÉE !



JANVIER 2024

Marché renouvelé avec Elior

Ce renouvellement s'accompagne d'un suivi plus strict de la qualité de la prestation des repas et des bonnes pratiques règlementaires. Il amorce également la modernisation de l'ensemble des offices de restauration (voir p. 26).

2 AVRIL 2024

Signature de la charte des Atsem

En signant avec Antoine Chaleix, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, la charte des Atsem, nous avons renforcé l'articulation du travail entre les enseignants et les Atsem. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles garantissent la sécurité physique et affective des enfants, favorisent leur développement et participent pleinement à la communauté éducative.



Jean-Paul Fauconnet
maire de Rosny-sous-Bois

« En tant que maire, je mets un point d'honneur à créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse se sentir bien dans nos établissements. »

Le début d'année 2024 a été marqué par la mise en place de plusieurs mesures pour améliorer le quotidien des enfants, des familles mais aussi des professionnels de l'éducation. Si nous mettons souvent en avant la qualité de nos nouvelles écoles et les choix architecturaux novateurs qui en font des lieux d'apprentissage optimaux, la réussite des élèves et leur épanouissement au quotidien passent avant tout par la qualité des personnels qui les encadrent, et la richesse des activités qui leurs sont proposées. Un personnel épanoui, compétent et pérenne, ce sont des enfants bien accompagnés dans l'expression de leurs qualités et protégés. C'est en ce sens, qu'avec les élus de la majorité, j'ai pris des mesures essentielles pour l'organisation de la vie avant, pendant, et après l'école. Cette rentrée va capitaliser sur tous ces changements, dont nous suivrons les effets avec une grande attention.



15 MAI 2024

2^e forum de l'animation

La ville travaille d'arrache-pied pour renforcer ses effectifs sur l'encadrement des différents temps de la vie de l'enfant : matin, midi, soir, mercredi et vacances. Les efforts de « déprécarisation » engagés commencent à porter leurs fruits et nous renforçons la régularité des grands temps forts de recrutement.

■ Prochain forum le 12 septembre 2024.

1^{er} SEPTEMBRE 2024

Nouveau règlement périscolaire

Les conditions de réservation applicables au périscolaire et à l'extrascolaire changent à partir du 1^{er} septembre, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement. Adopté par le conseil municipal, il assouplit et simplifie en grande majorité les démarches, mais durcit certaines mesures pour garantir la qualité d'accueil des enfants.



Virginie Lefelle

adjointe au maire en charge de l'éducation, de la santé, de la citoyenneté-population et de l'égalité femmes-hommes

« Mon rôle est de concilier le bon accueil des enfants, la gestion du quotidien des familles, et la maîtrise rigoureuse des dépenses publiques – un équilibre parfois difficile. »

Au-delà des modifications d'ordre purement pratique, comme les délais de réservation, le nouveau règlement intérieur intègre plusieurs mesures visant à garantir une meilleure utilisation des ressources municipales tant humaines que financières. L'accueil matinal est retardé d'un quart d'heure, de 7h30 à 7h45 – moins de 5 enfants étant présents par groupe scolaire sur ce créneau. Concentrer la mobilisation de nos agents aux horaires les plus fréquentés permet de maîtriser la masse salariale tout en préservant la qualité d'accueil. Nous mettons également en place des jours de carence pendant les vacances scolaires, pour lutter contre le gaspillage d'argent public dû aux absences non justifiées. Les frais RH d'encadrement qui auraient pu être évités ne sont pas négligeables : 64 000 € pour les vacances de printemps, et 25 000 € pour la première semaine de juillet, par exemple. Des sommes que nous souhaitons utiliser pour des travaux de réfection ou l'achat de nouveaux matériels scolaires.

ÉDITO



Comme chaque année scolaire, la ville affiche plus de 50 élèves inscrits supplémentaires. Une démographie qui nous oblige à maintenir le rythme en matière de rénovation et de construction d'écoles. Ainsi, en cette rentrée, ce ne sont pas moins de deux écoles qui sont livrées, redonnant un nouveau souffle à l'ensemble du quartier Bois-Perrier-Marnaudes.

Sabah Bakir

10^e adjoint au maire,
en charge du patrimoine
communal et du Plan Écoles

Maternelle Bois-Perrier

L'école élémentaire Félix-Éboué accueillait en 2023-2024 les enfants de la maternelle Bois-Perrier, le temps que leur école soit entièrement rénovée. Après plus de 18 mois de travaux, elle rouvre ses portes et 9 classes y seront accueillies.

UN ARCHIMANTEAU ÉCOLOGIQUE POUR L'ÉLÉMENTAIRE FÉLIX-ÉBOUÉ

Les travaux de la ligne 15 Est du métro par la Société des Grands Projets (SGP), à compter d'octobre 2024, vont générer des nuisances importantes aux abords de l'élémentaire Félix-Éboué. Avec pour préoccupation majeure la sécurité et le bien-être des enfants, nous faisons le choix de fermer l'école pour 2 ans, le temps des plus gros travaux, et d'en profiter pour effectuer une écorénovation d'ampleur de l'enveloppe de ce bâtiment vieillissant.

■ Budget : 6 M€, financé en grande partie par la SGP.





Accueil de loisirs Jean-Mermoz

Le 12 février 2024, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs du groupe scolaire des Marnaudes ont découvert ce nouvel équipement, d'une surface d'environ 1800 m². Le bâtiment à la façade arrondie – épousant les contours d'un arbre remarquable qui pousse à cet endroit – dispose de 11 salles d'activité et d'un restaurant scolaire flambant neuf. Sept des salles d'animation de l'accueil de loisirs, conçues pour être réversibles en salles de classe, accueilleront à la rentrée des classes les élèves de l'école élémentaire Félix-Éboué.

École Jean-Mermoz

L'école maternelle des Marnaudes s'agrandit – le bâtiment préexistant est complété par le nouveau bâtiment Mermoz. Les 15 classes prévues seront donc réparties dans ces deux espaces, avec une cour de récréation commune.



Nos choix architecturaux récents intègrent la réversibilité de certains de nos équipements, qui peuvent servir aussi bien de lieux d'enseignement que d'accueils de loisirs. Cette adaptabilité nous permet aujourd'hui de faire face aux aléas de calendrier des travaux de la SGP, sans perdre en qualité d'accueil.

Christophe Pernès

conseiller municipal délégué,
en charge de l'architecture
et de l'écoconstruction



SOMMAIRE

SCOLARISER SON ENFANT

p. 8-9 - L'Espace Citoyen, votre atout numérique au quotidien

p. 10 - Trouver le bon interlocuteur

p. 14 - Les classes spécialisées et dispositifs particuliers



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

p. 16 - Réussir son premier jour



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

p. 19 - La sécurité dans et hors de l'école

p. 20 - Le service d'accueil minimum (SMA) en cas de grève

p. 20 - Les rythmes de vie

p. 21 - L'accueil périscolaire du matin

p. 21 - Le temps scolaire

p. 24 - La restauration scolaire

p. 28 - L'accueil périscolaire du soir

MERCREDIS ET VACANCES

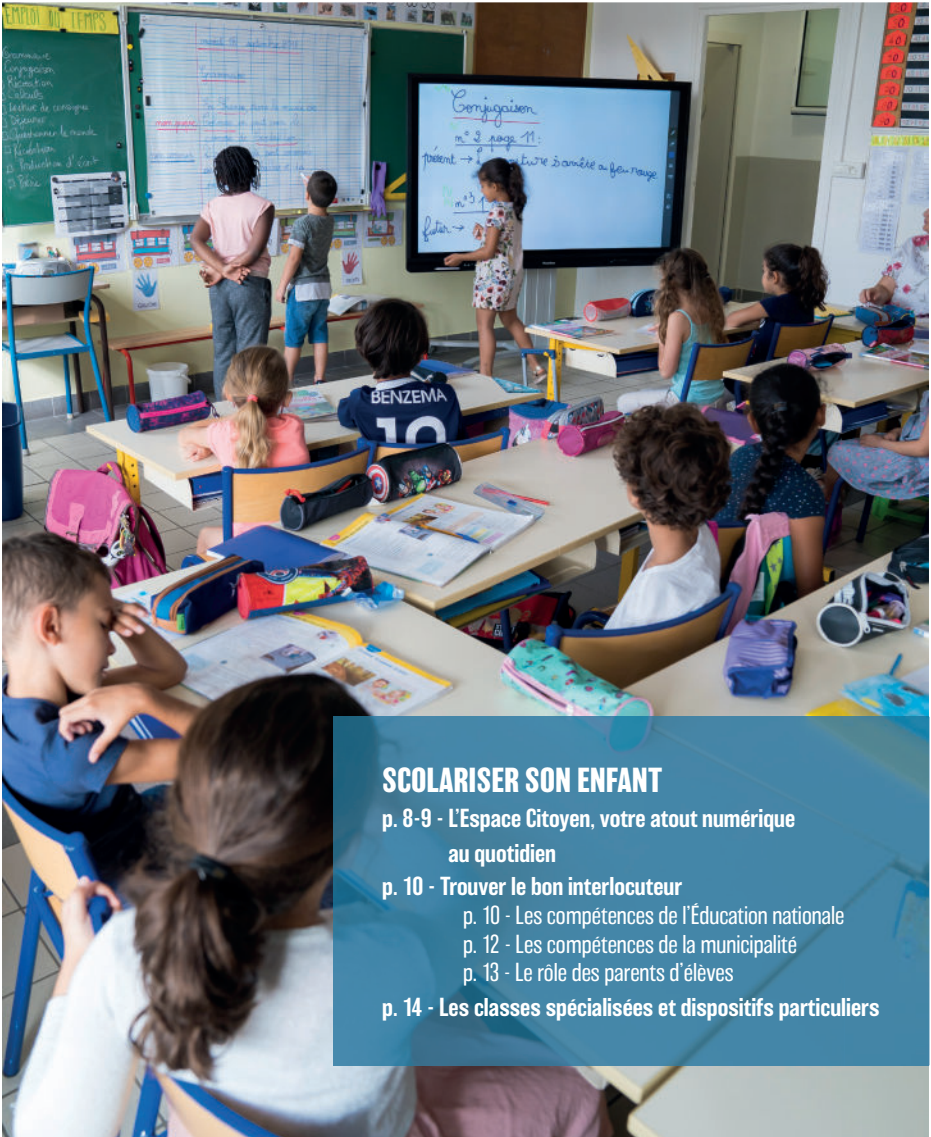
p. 32 - L'accueil de loisirs le mercredi

p. 34 - Les vacances scolaires

p. 35 - Retour sur un été olympique !



SCOLARISER SON ENFANT



SCOLARISER SON ENFANT

p. 8-9 - L'Espace Citoyen, votre atout numérique au quotidien

p. 10 - Trouver le bon interlocuteur

p. 10 - Les compétences de l'Éducation nationale

p. 12 - Les compétences de la municipalité

p. 13 - Le rôle des parents d'élèves

p. 14 - Les classes spécialisées et dispositifs particuliers

En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, qu'elle soit dispensée par un établissement scolaire public ou privé, ou à domicile.

SCOLARISER SON ENFANT



L'ESPACE CITOYEN, VOTRE ATOUT NUMÉRIQUE AU QUOTIDIEN



Bénéficiez de tarifs personnalisés



Remplissez le dossier administratif de chaque enfant pour permettre le calcul de votre quotient familial. Il servira ensuite à la facturation, au plus juste, des prestations consommées.

Gardez vos informations à jour

Signalez tout changement dans votre situation familiale, pour mettre à jour votre quotient.



Gérez vos réservations



Depuis votre espace personnel, partie « Mes démarches famille », gérez à distance et 24 h/24, toute la vie péri et extrascolaire de vos enfants.

N'oubliez pas !

Annulez vos réservations dans les temps pour éviter toute pénalité financière.

Vos démarches à portée de main



Facilitez votre quotidien !
L'application R' est disponible
sur Google Play et l'App Store.



PAYER EN LIGNE

Payez en ligne

Accessible 24 h/24, votre espace personnel vous permet de régler toutes vos factures à distance – il reste possible de payer auprès du service Régie facturation en mairie.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez également choisir le mode de paiement par prélèvement. Envoyez votre RIB accompagné du mandat SEPA complété, depuis l'Espace Citoyen.



Suivez votre facturation



Vous pouvez à tout moment contester une facture ou apporter une information susceptible d'en modifier le montant.

Justifier une absence

Vous devez, dans certains cas, fournir un justificatif dans les 30 jours à partir du 1^{er} jour d'absence.



SCOLARISER SON ENFANT

TROUVER LE BON INTERLOCUTEUR

En bref

- ▶ Pour toute question relevant du nombre de classes par établissement, du nombre d'élèves par classe, du contenu pédagogique ou la gestion du temps scolaire, prenez contact avec le personnel de l'Éducation nationale – DSDEN, inspecteur/trice, directeur/trice d'école, professeurs.
- ▶ Pour toute question concernant la création de nouvelles écoles, l'entretien et l'équipement du patrimoine existant, la sectorisation scolaire, le personnel municipal dans les écoles ou les temps périscolaires, prenez contact avec le service municipal compétent.

Les compétences de l'Éducation nationale

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Elle représente le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au niveau du département. Elle garantit l'unité et la cohérence de la politique éducative nationale tout en s'adaptant aux besoins éducatifs du département dans lequel elle est implantée. La DSDEN est responsable du contenu et de l'organisation de l'éducation dans le département. Pour cela, elle décide :

- ▶ de l'ouverture et fermeture de classes dans les établissements scolaires ;
- ▶ des moyens pédagogiques affectés dans les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat avec l'État ;
- ▶ des personnels de direction et d'enseignement ;
- ▶ de l'affectation des élèves dans les classes et leur orientation avec l'appui des centres d'information et d'orientation (CIO) ;
- ▶ des examens et concours divers (brevet des collèges, CFG...).

**Directeur(trice) académique
des services de l'Éducation nationale**

8, rue Claude-Bernard
93000 Bobigny
01 43 93 70 50

**Inspecteur(trice) de l'Éducation
nationale de Rosny-sous-Bois**

259, boulevard de la Boissière
93110 Rosny-sous-Bois
01 48 54 68 44

Directions des écoles maternelles

BOIS-PERRIER	M ^{me} CHAUVEAU	7, rue Offenbach	01 45 28 16 50	ce.0930562f@ac-creteil.fr
BOUTOURS	M. CONDOMINAS	9-11, rue Victor-Hugo	01 48 94 08 97	ce.0932592m@ac-creteil.fr
KERGOMARD	M ^{me} BOUCHEMOUA	3, rue Fernand-Forest	01 48 54 31 24	ce.0930423e@ac-creteil.fr
DOLET	M ^{me} BURGALAT	4, rue Étienne-Dolet	01 48 54 56 79	ce.0932054c@ac-creteil.fr
NIÈPCE	M ^{me} MAMAN	2, rue Nièpce	01 45 28 29 43	ce.0931463k@ac-creteil.fr
MARNAUDES	M. BLONDEAU	50, rue Filibert-Hoffmann	01 45 28 00 88	ce.0930489b@ac-creteil.fr
JEAN-MOULIN	M ^{me} PEREIRA	9, rue Jean-Moulin	01 48 94 56 58	ce.0930474k@ac-creteil.fr
PRÉ-GENTIL	M ^{me} CASTETS	8, rue Henri-Mondor	01 48 94 95 90	ce.0930585f@ac-creteil.fr
RASPAIL	M ^{me} ITZKOVITCH	141, rue Camélinat	01 45 28 65 28	ce.0931770u@ac-creteil.fr
SIMONE-VEIL	M. MONMIGNOT	44, rue Hussenet	01 71 86 67 44	ce.0932764z@ac-creteil.fr
FRANÇOISE-DOLTO	M ^{me} MURAT	1, parvis Samuel-Paty	01 71 86 67 61	ce.0932818H@ac-creteil.fr

Directions des écoles élémentaires

FELIX-ÉBOUÉ	M ^{me} MBAREK	7, rue Offenbach	01 45 28 10 77	ce.0930548r@ac-creteil.fr
BOUTOURS	M. ESPERANDIEU	9-11, rue Victor-Hugo	01 48 94 11 25	ce.0932680h@ac-creteil.fr
ÉCOLE DU CENTRE	M ^{me} GUILLAUME	8, rue Bétremieux	01 45 28 75 73	ce.0930221k@ac-creteil.fr
COTTON	M ^{me} BERTHET	93, rue de la Dhuis	01 48 54 81 16	ce.0931579l@ac-creteil.fr
MERMOZ	M ^{me} LECOMTE	50, rue Fernand-Forest	01 45 28 06 18	ce.0930222l@ac-creteil.fr
JEAN-MOULIN	M. DE BENGY	9, rue Jean-Moulin	01 48 94 56 56	ce.0930325y@ac-creteil.fr
MONDOR	M ^{me} MBEDE	8, rue Henri-Mondor	01 48 94 92 63	ce.0931467p@ac-creteil.fr
RASPAIL	M ^{me} MARTINEAU	27, rue Raspail	01 45 28 03 02	ce.0930396a@ac-creteil.fr
SIMONE-VEIL	M. MONMIGNOT	44, rue Hussenet	01 71 86 67 44	ce.0932764z@ac-creteil.fr
FRANÇOISE-DOLTO	M ^{me} ARCUSA	1, parvis Samuel-Paty	01 71 86 67 62	ce.0932819j@ac-creteil.fr

SCOLARISER SON ENFANT

Les compétences de la municipalité

La Ville de Rosny-sous-Bois **finance la construction des écoles** maternelles et élémentaires publiques, **les entretient et les équipe**. La Ville finance également l'ensemble des activités organisées en dehors du temps scolaire (les accueils de loisirs, les ateliers après l'école et la restauration).

C'est également la Ville qui **emploie le personnel d'accompagnement et d'encadrement** : les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), les agents d'entretien, et les directeurs et animateurs du périscolaire et de l'extrascolaire.

Le service de la Vie éducative, votre interlocuteur principal

Pour toutes vos questions relevant des missions et personnels de la Ville, vous pouvez appeler le **01 49 35 38 75** ou écrire à education@rosnysousbois.fr

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)

La Ville fait le choix d'affecter une Atsem dans chaque classe de petite section et une Atsem mutualisée pour les moyennes et grandes sections de maternelle. Elles sont chargées d'assister les enseignants des écoles maternelles publiques. Les Atsem assurent simultanément l'accueil, l'animation et l'assistance éducative auprès des enseignants ainsi que l'entretien des locaux et du matériel destiné aux classes.

Enfin, les Atsem encadrent les enfants durant le temps de la pause méridienne.

Charte de collaboration entre les enseignants et les Atsem

Pour clarifier, reconnaître et valoriser le travail des enseignants de l'école maternelle, des directeurs des écoles et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), la Ville s'est dotée d'une charte de collaboration.

Charte à consulter sur rosnysousbois.fr

Les agents d'entretien dans les écoles élémentaires

Présents dans chaque école, leur rôle consiste principalement à nettoyer et maintenir les locaux en état.

Les gardiens d'école

Ils ont pour principales missions la surveillance, l'entretien et le gardiennage des établissements scolaires et sportifs.

Le service Enfance gère le péri et l'extrascolaire

Pour toutes vos questions concernant les activités des accueils de loisirs, la répartition du personnel d'animation ou l'organisation de la restauration scolaire, vous pouvez appeler le **01 70 32 21 09** ou le **01 70 32 21 00**, ou écrire à enfance@rosnysousbois.fr

Les animateurs

Soucieuse de pérenniser les emplois d'animation et améliorer les conditions de travail des agents, la Ville a amorcé d'importants changements RH. Dès cette année, 114 agents à temps plein assurent l'ensemble des accueils périscolaires (matin, midi, soir, mercredi, vacances). Ils sont renforcés par plus de 240 vacataires sur le temps de la pause méridienne. Encadrés par les directeurs des accueils de loisirs, ils mettent en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire, aux espaces disponibles et aux rythmes des enfants.

Le guichet familles vous accompagne dans toutes vos démarches

Que ce soit pour procéder à l'inscription scolaire ou pour réserver un temps périscolaire, utiliser l'Espace Citoyen, le guichet familles est là pour vous guider. Vous pouvez appeler le **01 70 32 21 03** ou le **01 70 32 21 05** ou écrire à : guichet-familles@rosnysousbois.fr

Le service Régie facturation

Le service Régie facturation répond à toute question liée à la facturation des services consommés, les règlements, etc. Contactez le **01 70 32 21 02** ou par mail à : regisseur.guichetfamilles@rosnysousbois.fr

Pour contester une facture ou justifier une absence, privilégiez l'Espace Citoyen.

Le rôle des parents d'élèves

Les parents d'élèves sont des **membres à part entière de la communauté éducative**. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est un élément essentiel pour la réussite de la vie scolaire. Dans chaque école, **les parents des élèves scolarisés élisent leurs représentants**. Cette élection a lieu début octobre. Chacun des deux parents est électeur, quelle que soit sa situation matrimoniale ou sa nationalité.

Les parents élus **participent aux conseils d'écoles** dans lesquels sont abordés les sujets relatifs au fonctionnement général de l'établissement (projet d'école, aide aux enfants en difficulté, organisation du temps périscolaire, hygiène, sécurité...) et sont associés aux instances de consultations municipales sur les sujets de l'école (projet éducatif territorial, commission restauration, etc.).

L'engagement des parents comme représentants permet d'assurer la communication et les échanges entre les partenaires de la vie éducative et de suivre la réalisation des projets dans l'intérêt des enfants et de leurs familles. Chacun peut y trouver une place participative, impliquée ou consultative.

Renseignez-vous auprès de votre école d'appartenance pour obtenir les contacts des représentants des parents d'élèves.

SCOLARISER SON ENFANT

LES CLASSES SPÉCIALISÉES ET DISPOSITIFS PARTICULIERS

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

Le Rased est composé d'**enseignants spécialisés** intervenant dans plusieurs écoles. Après consultation de l'enseignant de la classe et des parents, ils accueillent les enfants dans le cadre d'un **soutien individualisé**.

Les enseignants spécialisés et les psychologues des Rased dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une **meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage**.

Le Rased se déploie actuellement sur l'ensemble des écoles de la Ville.

Le programme de réussite éducative (PRE)

Porté par le CCAS, le programme de réussite éducative (PRE) est un **dispositif d'écoute, d'évaluation et d'orientation**, destiné aux enfants de 2 à 16 ans ainsi que leurs familles.

Le PRE est proposé aux familles dont l'enfant présente des signes de fragilité et qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement

de professionnels. Le service est constitué de deux travailleurs sociaux et de deux psychologues qui accueillent et élaborent avec la famille le parcours personnalisé de l'enfant (soutien éducatif, accès aux activités de loisirs, remédiation cognitive, ateliers collectifs etc.).

Des **rendez-vous réguliers** sont proposés à l'enfant comme aux parents tout au long du parcours.

Le PRE est destiné majoritairement aux enfants résidant au sein des quartiers identifiés par les services de la préfecture comme relevant de la politique de la ville. L'orientation peut se faire par plusieurs professionnels : personnel de l'Éducation nationale, accueils de loisirs, assistante de service social, PMI...

Unité pédagogique pour élèves allophones (UPE2A)

Cette classe permet de **scolariser des élèves du CP au CM2** nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et les apprentissages fondamentaux pour intégrer un cursus classique.

La durée de cette scolarité varie selon les besoins de l'enfant car il s'agit de lui permettre

de rejoindre au plus vite un cursus classique, sans toutefois excéder 1 an. La capacité maximale d'une UPE2A est de 15 élèves provenant de la circonscription ou du département.

Les écoles du Centre et Françoise-Dolto accueillent chacune une classe UPE2A.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)

Cette classe est à destination des **élèves porteurs d'un handicap** les empêchant de progresser dans leurs apprentissages scolaires malgré les aménagements et adaptations pédagogiques.

Les écoles élémentaires Raspail et Mondor disposent d'une classe Ulis.

Unité d'enseignement en maternelle à destination des enfants porteurs de troubles autistiques (UEMA)

Les jeunes **enfants porteurs de troubles du spectre autistique** de 3 à 6 ans sont pris en charge en maternelle dans des unités d'enseignement en maternelle.

Ces classes accueillent 7 enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement, préalablement orientés vers une structure spécialisée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'objectif est de permettre aux élèves de poursuivre, après trois ans en UEMA, une

scolarité en classe ordinaire - avec un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) si nécessaire.

Les enfants doivent être préalablement orientés vers une structure spécialisée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

L'école maternelle Dolet accueille une classe UEMA depuis la rentrée 2022.

L'instruction à domicile

L'instruction est obligatoire en France, mais la scolarité (*instruction dispensée par un établissement scolaire*) **ne l'est pas.**

Dans le respect du décret qui l'encadre, vous pouvez choisir d'effectuer une instruction à domicile. L'instruction dans la famille, parfois appelée « école à la maison », doit permettre à l'enfant d'acquérir des connaissances et des compétences déterminées.

L'instruction donnée et les progrès de l'enfant sont contrôlés par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Les conditions d'exercice de l'instruction sont contrôlées par la Ville.

Pour mettre en place l'instruction à domicile, vous devez effectuer une demande d'autorisation auprès de la DSDEN, puis, après acceptation, en informer le maire.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024



Le 2 septembre, les petits Rosnéens retrouveront le chemin de l'école.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

RÉUSSIR SON PREMIER JOUR

Si « aller à l'école » concerne en premier lieu les enfants, **c'est aux parents qu'incombe la responsabilité de toute la gestion qui l'encadre.**

Vérifiez que vous êtes à jour des démarches obligatoires

- ▶ Il est obligatoire d'avoir rempli, pour chaque enfant, le « dossier administratif enfant ». Dans le cas contraire, chaque présence à une activité ou temps périscolaire entraînera une pénalité forfaitaire de 25 € par mois jusqu'à régularisation, en plus de l'application du tarif maximal pour la prestation consommée.
- ▶ Il est obligatoire d'avoir réservé, au moins 2 jours avant, la restauration scolaire et l'accueil du soir, sous peine d'une majoration de 25 % du tarif établi par votre quotient familial.

Quand s'effectue la rentrée des classes ?

Pour les écoles maternelles et élémentaires, la rentrée des classes aura lieu le lundi 2 septembre 2024.

- ▶ Pour les écoles du Centre, Félix-Éboué et Nièpce, l'accueil des élèves par le personnel de l'Éducation nationale se fera à 8 h 40, début du temps scolaire.
- ▶ Pour toutes les autres écoles, cette prise en charge se fera à 8 h 30.

Quelle que soit votre école d'affectation, vous avez la possibilité de laisser votre enfant à l'accueil de loisirs périscolaire du matin, dès 7 h 45, sans réservation préalable.

Quelques astuces pour la maternelle

Choisissez un **modèle de sac à dos pratique** que votre enfant peut ouvrir et fermer sans trop de difficulté. Privilégiez les pattes de serrage. Certains modèles proposent des bretelles ajustables, parfaits pour les petites épaules. Le **doudou** est encore autorisé en petite section de maternelle. Prévoyez une **boîte de mouchoirs** pour la classe, pour les petits rhumes ou le nez qui coule. Prévoyez des **chaussons** (à voir avec l'enseignant à la rentrée). En théorie, l'enfant doit être propre, mais un accident peut toujours arriver ! Mieux vaut prévoir un **change** au cas où. De manière générale, évitez les vêtements et chaussures difficiles à retirer (salopettes, chaussures à lacets...) afin que l'enfant puisse être autonome. Privilégiez les vêtements permettant les activités de motricité. Veillez à marquer les affaires de l'enfant (vêtements, sacs, doudou...) avec son nom et son prénom.

■ **Sont interdits à l'école : les jouets, les bijoux, les biberons, la nourriture.**

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

- p. 19 - La sécurité dans et hors de l'école
- p. 20 - Le service d'accueil minimum (SMA)
en cas de grève
- p. 20 - Les rythmes de vie
- p. 21 - L'accueil périscolaire du matin
- p. 21 - Le temps scolaire
- p. 24 - La restauration scolaire
 - p. 24 - Tarification
 - p. 26 - Cuisine centrale
 - p. 27 - Que faire si... ?
 - p. 27 - Analyses et hygiène
- p. 28 - L'accueil périscolaire du soir

La journée d'école recouvre tout le temps et toutes les activités que l'enfant vit à partir du moment où il quitte son domicile et le moment où il le rejoint.

LA SÉCURITÉ DANS ET HORS DE L'ÉCOLE



La surveillance matin et soir

Les effectifs de la police municipale, en partenariat avec ceux de la Police nationale, assurent une veille discrète mais constante aux abords des écoles, matin et soir, quand les allées et venues sont les plus importantes.

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Depuis la rentrée 2022, toutes les écoles sont intégrées au PPMS qui organise la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'incident ou d'accident majeur (fuite de gaz, intrusion...). Le plan est actualisé tous les ans et définit entre autres la liste des personnes ressources, aussi bien pour encadrer les élèves et le personnel que pour faire le lien avec les familles et les secours.

Des boîtiers d'alarme sont installés dans tous les établissements. Reliés aux postes de la police municipale et de la Police nationale, ils permettent d'alerter les autorités au plus vite.

La sécurisation des passages piétons

La municipalité a installé des petits personnages colorés ou des grands crayons aux passages piétons près des écoles. Ces éléments visuels rappellent aux automobilistes l'importance d'une vigilance particulière et d'une vitesse réduite. Sur les axes les plus accidentogènes, la municipalité a également déployé des agents de traversée des écoles, parfois épaulés par les ASVP, qui régulent la circulation et font traverser les enfants.



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

LE SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM (SMA) EN CAS DE GRÈVE

Le service d'accueil minimum prévoit l'**accueil des élèves sur le temps scolaire**, en cas d'absence d'au moins 25 % du corps enseignant.

Les enfants sont accueillis **gratuitement** dans les écoles par les animateurs des accueils périscolaires et/ou des Atsem en école maternelle. En fonction des encadrants disponibles, la Ville s'efforce de maintenir également les temps d'accueil périscolaire (matin, restauration et soir).

Les conditions d'accueil vous seront communiquées par courriel.
Elles sont aussi consultables sur l'Espace Citoyen et rosnysousbois.fr

LES RYTHMES DE VIE

La notion de rythmes scolaires, au cœur des débats sur l'organisation des apprentissages, concerne les heures d'enseignements obligatoires. Les rythmes de vie sont un concept plus large qui concerne toute la vie des enfants et des adultes et au sein desquels prennent place les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

En maternelle et en élémentaire, les élèves ont école le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

	ACTIVITÉS	TEMPS	GESTIONNAIRES
7 h 45 - 8 h 30	Accueil du matin	Périscolaire	Service enfance
8 h 30 - 11 h 30	Temps de classe	Scolaire	Éducation nationale
11 h 30 - 13 h 30	Pause méridienne	Périscolaire	Service enfance
13 h 30 - 16 h 30	Temps de classe	Scolaire	Éducation nationale
16 h 30 - 19 h	Accueil du soir *	Périscolaire	Service enfance

*En maternelle, goûter + accueil du soir.

En élémentaire, goûter + aide aux devoirs ou activités thématiques pédagogiques (ATP).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

À partir de 7h45

En maternelle comme en élémentaire, un accueil matinal est prévu au sein de l'école, excepté pour la maternelle Nièpce où l'accueil s'effectue à la maternelle Dolet. Un petit déjeuner équilibré est proposé aux enfants jusqu'à 8 h.

L'accueil matinal ne nécessite **pas de réservation** et sera facturé à la présence.

LE TEMPS SCOLAIRE

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Sauf les écoles du Centre, Félix-Éboué, et Nièpce, décalées de 10 minutes (**début à 8 h 40**).

L'école maternelle prépare la réussite de tous

Organisée en un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite des élèves au sein d'une **école juste pour tous et exigeante pour chacun**. Elle **s'adapte aux jeunes enfants** en tenant compte de leur développement et construit des passerelles entre la famille et l'école. L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble. Elle assure une **première acquisition des principes de la vie en société et du respect d'autrui**, en permettant à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe.

L'école élémentaire consolide les apprentissages fondamentaux

Lecture et écriture sont deux activités intimement liées et leur acquisition s'effectue tout au long de la scolarité, en interaction avec les autres apprentissages ; néanmoins, l'élémentaire – en particulier du CP au CE2 – constitue une période déterminante. **Dès le CP, l'école élémentaire élargit les domaines d'enseignements** aux langues étrangères, à l'éducation artistique, à l'éducation physique et sportive ou encore à l'enseignement moral et civique. Puis, **à partir du CM1 les élèves affinent et questionnent leur relation au monde** qui les entoure avec l'histoire et la géographie, ou encore l'étude des sciences et technologies.

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

Mobiliser les atouts municipaux au service de l'éducation

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

La Ville de Rosny-sous-Bois propose à l'ensemble des établissements scolaires différents parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les élèves participent à des activités à l'École nationale des arts du cirque (Enacr), au conservatoire, aux médiathèques, au Théâtre et Cinéma Georges Simenon ainsi que dans d'autres lieux culturels de la ville, sur le temps scolaire.



Le « Permis piéton »

En appui des enseignements prodigués par les enseignants, les policiers municipaux réalisent plusieurs interventions auprès des élèves de CE2.

L'objectif ? Les **sensibiliser aux risques** (44 % des accidents surviennent sur le trajet domicile/école) et leur **apprendre les règles de sécurité**, notamment la traversée de la chaussée (cause de la quasi-totalité des accidents impliquant un piéton mineur).





Le « Savoir Rouler »

Le Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants des classes de CE2, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Ce dispositif se compose de plusieurs blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo, qui sont dispensés sur le temps scolaire par 2 éducateurs sportifs de l'école municipale des sports au côté des enseignants.

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

LA RESTAURATION SCOLAIRE

De 11 h 30 à 13 h 30

Les repas (préparation, service, nettoyage...) sont assurés par le prestataire de la Ville. Les menus sont établis par une diététicienne et sont étudiés tous les deux mois lors d'une commission qui regroupe les services municipaux, le prestataire, les représentants des parents d'élèves. En complément de la prise du repas, les animateurs municipaux et le prestataire proposent des activités pédagogiques comme éveiller la curiosité des enfants aux légumes anciens, leur apprendre les différentes familles d'aliments (protéines, glucides, etc.) ou encore, organiser de grands moments festifs thématiques (menu américain, chinois, etc.).

Dès septembre, la part «encadrement» des repas les mercredis et pendant les vacances sera calculée séparément du repas lui-même. Ce montant sera déductible de vos impôts, comme c'était déjà le cas pour les repas les jours d'école.

RÉSERVATIONS

MODALITÉS



RÉSERVATION JUSQU'À J-2



ANNULATION JUSQU'À J-2

PÉNALITÉS



SANS RÉSERVATION,
QUOTIENT MAJORÉ DE 25 % + 1 €
(SANS EXCEPTION)



EN CAS D'ABSENCE,
QUOTIENT MAJORÉ DE 25 %
(SAUF JUSTIFICATIF)



MAJORATION FORFAITAIRE
DE 20 € PAR RETARD
(SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE)



TARIF MAX + 25 € PAR MOIS
JUSQU'À RÉGULARISATION
DU DOSSIER ADMINISTRATIF
(SANS EXCEPTION)



SANS QUOTIENT FAMILIAL
CALCULÉ, TARIF MAX
(SANS EXCEPTION)

Tarification

Le prix du repas est calculé selon votre quotient familial (ou de 7,88 € pour les familles ne résidant pas à Rosny-sous-Bois).

	T1	T2	T3	T4	T5	T6
PAUSE MÉRIDIANNE	0,93 € à 2,22 €	2,22 € à 3,30 €	3,30 € à 4,20 €	4,20 € à 4,44 €	4,44 € à 4,98 €	4,98 € à 6,06 €

Comment se déroulent les repas ?

En maternelle, les enfants sont complètement pris en charge tout au long du repas par les encadrants de la restauration scolaire. Les enfants sont accompagnés pour comprendre ce qu'ils mangent et les inviter à goûter de tout pendant leurs repas.

En élémentaire, les repas sont proposés sous la forme de self-service. Les animateurs veillent à ce que les enfants se composent un plateau complet (entrée, plat, dessert, pain et eau) dans le respect d'un partage équitable entre tous.

Tous les menus et les allergènes sont publiés sur rosnysousbois.fr, l'application mobile *R'* et à partir de septembre 2024 sur l'application mobile App'Table



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

Cuisine centrale

Bonne nouvelle : la cuisine centrale du prestataire Elior rouvre ses portes à Rosny-sous-Bois.

Quels bénéfices pour les Rosnéens ?

Deux aspects vont participer à l'amélioration globale de la qualité de la pause méridienne. D'abord, un volume moins important de repas préparés sur place chaque jour pour une meilleure attention portée à leur confection – 63000 auparavant à la cuisine centrale de Fresnes contre 15 000 maximum désormais. Ensuite, la proximité pour davantage de réactivité et de souplesse dans les réajustements journaliers auprès des différents restaurants scolaires rosnéens.

Les enfants et les parents d'élèves de la commission des menus pourront visiter la cuisine et échanger avec les personnels, lors de temps pédagogiques organisés avec Elior.



« Je veille à l'application des clauses du marché de restauration scolaire »

Avec un parcours de 30 ans en restauration collective, Olivier Hellard a rejoint notre commune en mai dernier en tant que chargé de mission restauration scolaire.

Pouvez-vous nous expliquer votre rôle ?

Je veille à la qualité de la prestation des repas, le contrôle ou encore le respect des lois EGAlim* (bio, Label rouge, pêche durable, AOP...) ou AGEC (contre le gaspillage alimentaire). En parallèle, je participe à la rédaction du cahier des charges pour l'investissement du matériel de restauration et la modernisation de l'ensemble des offices de restauration rosnéens. L'objectif est bien sûr de continuer à améliorer la qualité des repas et plus globalement la qualité d'accueil sur la pause méridienne.

Quelles autres nouveautés accompagnent la réouverture de la cuisine centrale ?

On peut évoquer le déploiement des bacs de livraison des repas en inox (en conformité à la suppression des plastiques de la loi AGEC); la mise en place au fil des semaines par notre prestataire de la pesée des déchets humides en vue de limiter le gaspillage alimentaire et de les valoriser; ou encore le lancement par Elior de l'application mobile App'Table, qui va permettre aux familles de consulter les menus, la liste des allergènes, la qualité des produits, etc. Un outil bien pratique!

*Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Analyse et hygiène

L'organisation de la restauration scolaire applique les normes d'hygiène définies par la réglementation.

Des analyses bactériologiques sont effectuées régulièrement par un laboratoire qui informe la Ville et le prestataire de restauration des résultats.

Les fournisseurs sont soigneusement sélectionnés, l'origine des produits est suivie de près, le grammage, les températures et conditions de livraison des plats sont vérifiées régulièrement.



Que faire si... ?

Votre enfant ne mange pas de viande de porc

Dans le respect des principes de laïcité, il n'est pas proposé de menus spécifiques selon les croyances religieuses. Néanmoins, la Ville est en mesure de servir des repas sans viande de porc.



Indiquez-le sur l'Espace Citoyen.

Pour toute question, contactez le service Enfance au 01 70 32 21 00 ou 01 70 32 21 09.

Votre enfant est allergique

Selon l'allergie alimentaire dont souffre votre enfant, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être nécessaire.

Vous devez faire établir un certificat médical par votre médecin traitant et prévenir le directeur de l'école de votre enfant, qui prendra alors RDV avec le médecin scolaire.

Une fois le protocole mis en place, vous aurez la charge de fournir les repas qui seront servis à votre enfant sur les temps de restauration du midi et du goûter.

Vous devrez également vous acquitter d'une somme forfaitaire selon votre quotient familial, par repas, pour l'encadrement.

- ▶ De 0,49 € à 1,71 € pour la pause méridienne.
- ▶ De 1,07 € à 1,40 € pour le goûter en maternelle.
- ▶ De 1,39 € à 1,57 € pour le goûter en élémentaire.

Il reste obligatoire **de réserver chaque temps de repas (pause méridienne et/ou goûter)** sur l'Espace Citoyen.

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

De 16 h 30 à 19 h

Un goûter est servi à tous les enfants.
Son prix (**0,8 €**) est **inclus dans le tarif forfaitaire** de l'accueil périscolaire (en cas de PAI, voir p. 27).

En maternelle

L'accueil de loisirs respecte les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorise le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement et l'organisation du temps de goûter, le départ des enfants ne peut pas se faire avant 17 h 30.

En élémentaire

Vous pouvez choisir pour chaque jour, directement depuis votre espace famille, d'inscrire votre enfant à l'aide aux devoirs ou aux activités thématiques.

Le départ des enfants ne peut se faire qu'après 18 h, à l'issue de l'aide aux devoirs ou de l'activité thématique.

RÉSERVATIONS

MODALITÉS



RÉSERVATION JUSQU'À J-2



ANNULATION JUSQU'À J-2

PÉNALITÉS



SANS RÉSERVATION,
QUOTIENT MAJORÉ DE 25 %
(SANS EXCEPTION)



EN CAS D'ABSENCE,
QUOTIENT MAJORÉ DE 25 %
(SAUF JUSTIFICATIF)



MAJORATION FORFAITAIRE
DE 20 € PAR RETARD
(SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE)



TARIF MAX + 25 € PAR MOIS
JUSQU'À RÉGULARISATION
DU DOSSIER ADMINISTRATIF
(SANS EXCEPTION)



SANS QUOTIENT FAMILIAL
CALCULÉ, TARIF MAX
(SANS EXCEPTION)

Pour garantir un accompagnement de qualité, **le nombre de places à l'aide aux devoirs est limité**. Certains enfants pourront être réorientés vers les activités thématiques.

Le mois de septembre est consacré à la découverte par les enfants de leur accueil de loisirs par des jeux codés, jeux de piste, jeux d'orientation, labyrinthes, etc. Ensuite, les activités seront organisées par trimestre, autour d'un grand thème et d'ateliers conçus par les équipes d'animation.

La première quinzaine de septembre, les équipes d'animation présentent aux familles, lors de réunions d'information, leur projet pédagogique pour l'année.



MERCREDIS ET VACANCES



MERCREDIS ET VACANCES

p. 32 - L'accueil de loisirs le mercredi

p. 34 - Les vacances scolaires

p. 35 - Retour sur un été olympique !



MERCREDIS ET VACANCES

L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI

Les accueils de loisirs du mercredi accueillent les Rosnéens de 3 à 12 ans, scolarisés ou non à Rosny-sous-Bois :

- ▶ pour la journée complète.
- ▶ pour la matinée, incluant le repas.

Si vous avez réservé le mercredi matin et que votre enfant reste également l'après-midi, votre facturation sera ajustée, sans aucune pénalité. Le départ des enfants est possible entre 13h30 et 13h45, puis à partir de 17h.

Les animateurs proposent aux enfants un panel d'activités différentes selon leurs âges, les saisons (activités extérieures/intérieures), mais également selon le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs. Ces animations poursuivent les objectifs du projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville. Des sorties peuvent être proposées, dans et hors de la ville. Le planning d'animation est disponible au sein des accueils de loisirs.



ÉCOLE FRÉQUENTÉE PAR L'ENFANT	ACCUEIL DU MERCREDI	TÉLÉPHONE	ADRESSE
Élémentaire BOUTOURS	P.-A. RICHARD	01 49 35 38 50	Rue Jules-Guesde
Élémentaire CENTRE			
Maternelle BOUTOURS	BOUTOURS	01 48 94 08 97	9-11, rue Victor-Hugo
Maternelle KERGOMARD	KERGOMARD	01 48 54 31 24	3, rue Fernand-Forest
Élémentaire JEAN-MOULIN	MONDOR	01 48 94 92 63	8, rue Henri-Mondor
Élémentaire MONDOR			
Maternelle PRÉ-GENTIL	PRÉ-GENTIL	01 48 94 95 90	8, rue Henri-Mondor
Maternelle JEAN-MOULIN	JEAN-MOULIN	01 48 94 56 58	9, rue Jean-Moulin
Maternelle/élémentaire COTTON	FRANÇOISE-DOLTO	01 71 86 67 42	Parvis Samuel-Paty
Maternelle/élémentaire DOLTO			
Maternelle DOLET			
Maternelle NIÈPCE			
Maternelle RASPAIL	RASPAIL	01 45 28 65 94	141, rue Camélinat 27, rue Raspail
Élémentaire RASPAIL			
Élémentaire ÉBOUÉ	JACQUES-CHIRAC	01 48 12 16 75	5/7, rue Jacques-Offenbach
Maternelle BOIS-PERRIER			
Maternelle MARNAUDES	MERMOZ	01 45 28 00 79	50, rue Philibert-Hoffmann
Élémentaire MERMOZ			
Maternelle/élémentaire SIMONE-VEIL	SIMONE-VEIL	01 48 12 16 75	44, rue Hussenet

RÉSERVATIONS

MODALITÉS



RÉSERVATION JUSQU'À J-7



ANNULATION JUSQU'À J-2

PÉNALITÉS



EN CAS D'ABSENCE,
QUOTIENT MAJORÉ DE 50 %
(SAUF JUSTIFICATIF)



PAS D'ACCUEIL SANS RÉSERVATION
(SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE)



MAJORATION FORFAITAIRE
DE 20 € PAR RETARD
(SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE)

MERCREDIS ET VACANCES

LES VACANCES SCOLAIRES

DATES DES VACANCES	GUICHET FAMILLES	ESPACE CITOYEN
TOUSSAINT 21 octobre au 1 ^{er} novembre	28 septembre	6 octobre
NOËL 23 décembre au 3 janvier	30 novembre	8 décembre
HIVER 17 février au 28 février	25 janvier	2 février
PRINTEMPS 14 avril au 25 avril	29 mars	6 avril
ÉTÉ 7 juillet au 31 juillet	7 juin	15 juin
ÉTÉ 1 ^{er} août au 31 août	21 juin	29 juin

Plan de sobriété

Pendant les vacances, les enfants sont regroupés – sauf travaux – dans nos accueils de loisirs les plus vertueux : meilleure isolation, chauffage électrique ou géothermique, confort des salles, etc. Une démarche responsable qui nous permet de maîtriser nos dépenses énergétiques.

RÉSERVATIONS

MODALITÉS



RÉSERVATION AVANT LA DATE INDIQUÉE



ANNULATION JUSQU'À J-7

PÉNALITÉS



PAS D'ACCUEIL SANS RÉSERVATION (SANS EXCEPTION)



MAJORATION FORFAITAIRE DE 20 € PAR RETARD (SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE)



EN CAS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE, QUOTIENT MAJORÉ DE 50 % (SANS EXCEPTION)



EN CAS D'ABSENCE JUSTIFIÉE, JOURS DE CARENCE AU TARIF QUOTIENT (SANS EXCEPTION)

Jours de carence

ABSENCES SUR LA PÉRIODE RÉSERVÉE	JOURS DE CARENCE
1 jour	1 jour
De 2 jours à 5 jours	2 jours
De 6 jours à 10 jours	4 jours
Plus de 10 jours	5 jours

RETOUR SUR UN ÉTÉ OLYMPIQUE !



Une journée à Roland-Garros



Une journée à Roland-Garros



Accueil des lutteurs Mongols



Retrouvez les sorties aux Jeux paralympiques de tennis de table et d'athlétisme les 29 et 30 août.



Accueil des lutteurs Mongols



Guide des parents 2024-2025 de la Ville de Rosny-sous-Bois – 20, rue Claude Pernès 93110 Rosny-sous-Bois

Directeur de la publication : Jean-Paul Fauconnet

Crédits photos : Sébastien Champeaux, Bertrand Guigou, Patrice Arcadius Quillet, Céline Sturm

Malgré notre vigilance, des oublis ou des erreurs se sont peut-être glissés dans ce guide. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser par avance et nous vous invitons à prendre contact avec la direction de la communication et de l'évènementiel par mail :

communication@rosnysousbois.fr ou par téléphone au 01 49 35 38 61 afin de nous aider à améliorer l'édition prochaine.